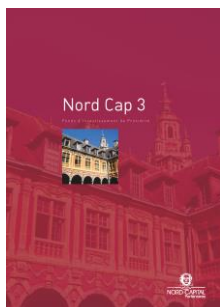


SEPTEMBRE 2018

FIP NORD CAP 3

REPORTING SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2018



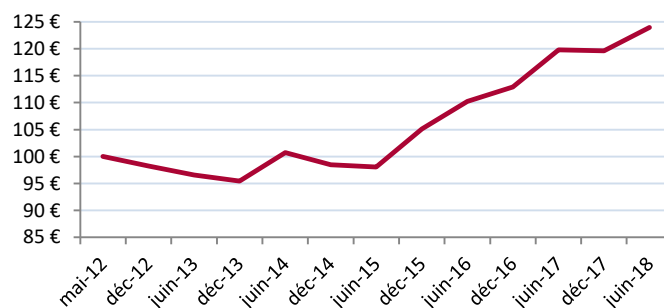
LE MOT DES GÉRANTS

Le FIP Nord Cap 3 a été créé le 30 mai 2012 pour une durée de vie de sept ans (jusqu'au 31 décembre 2019), éventuellement prorogeable de deux fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021, conformément au règlement du Fonds.

Au cours du semestre, le FIP a procédé à la cession de la société Financière du Nord (exploitation d'un réseau de pressing).

Par ailleurs, les sociétés Bio Investissement (banque de tissus osseux) et O-nyx (fabrication de matelas et de sommiers) ont été revalorisées afin de tenir compte de leurs bonnes performances. La valeur des parts du FIP progresse ainsi de près de 4 % sur le semestre et de près de 24 % depuis l'origine.

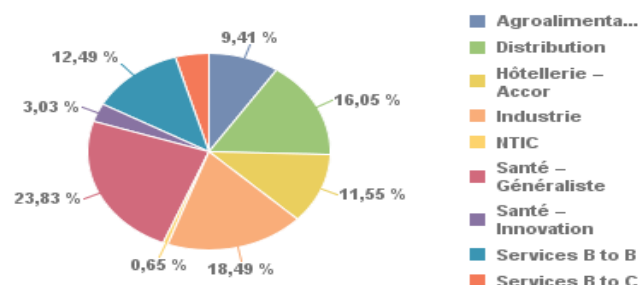
ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE



Valeur liquidative au 30/06/2018 : 123,94 €
Valeur d'origine (30/05/2012) : 100,00 €
Evolution de la VL depuis l'origine : + 23,94 %*
Echéance du fonds : 31/12/2019 (31/12/2021 si prolongation)

* Hors avantage fiscal
 Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

RÉPARTITION PAR SECTEUR



La répartition sectorielle tient compte de la totalité des investissements réalisés depuis la création du fonds

LA VIE DU PORTEFEUILLE

 **CA 2017 : 10,4 M€**
Effectif : 36
Siège social : Presles en Brie

BIOBANK est une entreprise dont l'objet est la collecte, la transformation et la cession de tissus osseux d'origine humaine en vue de greffe en chirurgie orthopédique et implantologie dentaire. Disposant d'un statut de banque de tissus depuis 2003 et d'une technologie brevetée de traitement et stérilisation du tissu osseux, BIOBANK s'est progressivement imposée comme le leader français sur le marché de la greffe osseuse. Son procédé de traitement des os, Supercrit, est reconnu comme le plus innovant et le plus sûr. Il a reçu tous les agréments des autorités de santé. BIOBANK a réalisée une très belle année 2017, en surperformant son business plan, tant sur le marché français qu'à l'export.

www.biobank.fr

 **CA 2017 : 5,2 M€**
Effectif : 64
Siège social : Marcq En Baroeul
Nb chambres : 125

La société Hôtel des Chardonnerets détient depuis décembre 2013 l'hôtel Mercure Lille Métropole, hôtel restaurant 4 étoiles de 125 chambres exploité en contrat de management avec Accor. Après avoir été entièrement rénové en 2015 (chambres, salles de bain, salles de réunion, accueil, bar et restaurant), l'hôtel a été inauguré officiellement début 2016 et a réalisé une très bonne année 2016. En 2017, la société a investi dans la création d'une terrasse qui pourrait devenir un vrai atout de l'hôtel. Le développement fort de la terrasse et les actions commerciales ont permis à l'hôtel de maintenir les performances de 2016, fortement impactées par l'EURO 2016.

www.mercure.accorhotels.com



Dans le cadre de notre adhésion aux Principes pour un Investissement responsable (UN PRI), nous vous proposons de vous transmettre l'ensemble de nos prochaines informations sur le fonds que vous avez souscrit par courrier électronique. Pour ce faire, envoyez-nous un message électronique à l'adresse suivante : secretariat@nord-cp.com

Avertissement :

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite.

La Société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient.

La Société de gestion rappelle que les Fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ce fonds, notamment son DICI et son règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

La communication des frais prélevés est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante, conformément au décret n°2012-465 du 10 avril 2012, relatif à l'encadrement et à la transparence des frais : www.nordcapital.fr/fonds/fip